



Conseil régional

Groupe Front de Gauche

Groupe Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{ER} JUILLET 2020

Rapport n° CP 2020-280

SOUTIEN RÉGIONAL À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES MISSIONS LOCALES ET AUX MISSIONS LOCALES - ÉVOLUTION DU RÉSEAU ET GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES

Amendement

La mise en oeuvre du bonus/malus dans le cadre du soutien régional aux missions locales est retirée de la présente délibération.

Elle sera remise à l'étude par les services de la Région, et soumise à une nouvelle délibération du Conseil régional.

Exposé des motifs

**FINANCER LES MISSIONS LOCALES DE FAÇON PLUS JUSTE POUR
RENDRE LEUR ACTION PLUS EFFICACE**

Les missions locales constituent des outils indispensables dans la mise en oeuvre des politiques territoriales d'aide d'accès à l'emploi. Le rôle de la Région est de soutenir ces outils, pour les rendre toujours plus efficaces dans leur action pour les Franciliens.e.s.

Cependant la mise en place par la Région, à la suite de l'État, d'un bonus/malus dans le financement des missions locales, tel qu'elle se présente dans le présent rapport, est en opposition totale avec cet objectif.

Elle tend à l'inverse à pénaliser de nombreuses missions locales qui nécessiteraient un soutien accru de la Région.

Ainsi, plusieurs missions locales figurant dans la classe « B », c'est-à-dire majoritairement sur « des territoires dans un contexte socio-économique en difficulté, ayant une plus forte proportion de quartiers prioritaires de politique de la ville », se trouvent pénalisées par des malus importants. Par exemple les missions locales suivantes : Mission locale pour l'emploi de Bondy ; Mission locale intercommunale de Sevrans-Tremblay en France - Villepinte ; Mission locale intercommunale de Villeneuve Saint Georges-Valenton ; Mission locale Val d'Oise Est.

Cette liste n'est pas exhaustive et les malus touchent aussi des missions locales situées en classes C ou D, dont l'action n'est pas moins indispensable.

Ces baisses des aides régionales sont d'autant plus problématiques que certaines de ces missions locales ont déjà souffert de malus décidés par l'État selon des critères tout à fait contestables.

De même, les critères régionaux sont jugés par ces dernières peu clairs : il en résulte un manque de transparence s'ajoutant à un système injuste de mise en concurrence qui dévoie l'objectif premier des missions locales.

S'il est légitime de se doter de critères pour rendre ces missions plus performantes, cela ne peut en aucun cas se traduire par des mesures financières pénalisantes, qui auront au final pour seul effet d'affaiblir leur capacité à agir efficacement, notamment sur des territoires où les besoins sont très importants.

Face à ces contradictions, cet amendement propose donc de supprimer de la présente délibération la mise en oeuvre du bonus/malus, d'en revoir profondément les critères, et de la soumettre à un nouvel examen des conseillers.e.s régionaux.

Céline MALAÏSÉ

Ghislaine SENÉE

Eddie AÏT